

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatico svizzera       |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Numismatische Gesellschaft   |
| <b>Band:</b>        | 74 (2024)   |
| <b>Heft:</b>        | 293   |
| <b>Artikel:</b>     | Nouvel apport au corpus de la cité pontique de Néapolis-Néoclaudiopolis                   |
| <b>Autor:</b>       | Dalaison, Juli / Amandry, Michel / Delrieux, Fabrice                                      |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1062303">https://doi.org/10.5169/seals-1062303</a> |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Julie Dalaison,  
Michel Amandry,  
Fabrice Delrieux

## Nouvel apport au corpus de la cité pontique de Néapolis-Néoclaudiopolis

Néoclaudiopolis (actuelle Vezirköprü, bourgade de la province de Samsun, dans la région de la mer Noire dans le nord de la Turquie) est l'une de ces nombreuses cités qui ont émis un monnayage intermittent en bronze sous l'Empire romain. Le corpus de ses frappes, sous Trajan, Antonin le Pieux, Commode, Septime Sévère et *sui*, a été publié par deux d'entre nous en 2014<sup>1</sup>.

Mais trois pièces, deux de Trajan et une de Septime Sévère, récemment portées à notre connaissance ou mises aux enchères, méritent une attention particulière.



**Fig. 1: AE, 24,3 mm, 11,87 g. Axe: 6 h**  
**AYT NEP TPAIANOC KAICAP CEB ΓΕΡΜ ΔΑΚΙΚΟC; buste lauré et cuirassé de Trajan,**  
**à dr., vu de trois-quarts en arrière**  
**NEOKΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΩΝ ΕΤΟΥC PIE; la Dacie assise sur un rocher, à dr., les mains liées derrière le dos**  
**Rex Numismatics E-Rex 2, 30 septembre 2023, lot 253<sup>2</sup>**

Cette nouvelle pièce est intéressante à bien des égards. Si sa date d'émission (an 115 de l'ère de la cité<sup>3</sup> = 109-110) et sa métrologie sont déjà connues, ses types de droit et de revers sont inédits à Néoclaudiopolis. La cité a émis pour la première fois des monnaies sous le règne de Trajan, avec une première frappe en 101-102, suivie de trois émissions en 109-110, 111-112 et 112-113. Il existe deux dénominations – 21-23 mm et 24-27 mm –, mais celles-ci ne sont pas encore toutes attestées pour chaque année d'émission (tableau).

|         | 21-23 mm        | 24-27 mm                     |
|---------|-----------------|------------------------------|
| 101/102 | 6,07 g (3 exs.) |                              |
| 109/110 | 8,05 g (4 exs.) | 11,87 g (1 ex.) <sup>4</sup> |
| 111/112 |                 | 12,10 g (1 ex.)              |
| 112/113 | 6,43 g (1 ex.)  | 11,33 g (6 exs.)             |

Le nouvel exemplaire prend place dans la dénomination haute (*diassarion*), connue pour les années 111-113, mais qui n'était pas encore représentée en 109-110<sup>5</sup>.

Le droit porte une légende traditionnelle dans la cité, mais le type est totalement nouveau avec cette cuirasse à écailles (*lorica squamata*) vue de trois-quarts en arrière. Ici l'épaule droite est projetée en avant et ce que le graveur a voulu représenter est la partie dorsale de la cuirasse, plus élevée au centre pour couvrir le cou<sup>6</sup>. Ces types de buste et de cuirasse ne sont pas du tout présents dans le monnayage impérial de Trajan et ne trouvent aucun écho dans le mon-

<sup>1</sup> DALAISON – DELRIEUX 2014, p. 172-193. Il convient de retirer de ce corpus la monnaie unique attribuée à Hadrien (DALAISON – DELRIEUX 2014, p. 174, n° 8 et p. 175, ill.) qui est en fait une monnaie de Tibérias Claudiopolis (RPC III, 3934).

<sup>2</sup> Cette monnaie n'avait pas été identifiée par les experts de Rex Numismatics et était proposée à la vente comme incertaine. Elle figure maintenant sous le n° 2906A du RPC III online <<https://rpc.ashmusrx.ac.uk/type/89171>>.

<sup>3</sup> Néoclaudiopolis faisait partie du royaume de Paphlagonie qui fut annexé à la province de Galatie en 6 av. J.-C. Son monnayage est donc daté d'une ère qui débute en 6/5 av. J.-C.

<sup>4</sup> Les masses indiquées en italique sont celles des nouveaux exemplaires.

<sup>5</sup> DALAISON – DELRIEUX 2014, p. 183-184.

<sup>6</sup> BASTIEN 1992-1994, p. 267.

nayage provincial – les seules attestations d'un type quelque peu similaire étant postérieures<sup>7</sup>.

Quant au revers, sa légende est conforme à celle de la cité à cette époque, mais le type est une nouveauté – ce qui n'est pas forcément étonnant au regard du faible nombre de monnaies trouvées jusqu'à ce jour pour cette cité. Ce qui est en revanche plus surprenant est la nouveauté du type, si on le met en parallèle avec les autres émissions impériales et provinciales de Trajan. Celui-ci montre une femme assise à droite, les mains attachées dans le dos, la tête penchée vers l'avant avec les cheveux longs dénoués. Le personnage semble porter une longue robe ou une longue tunique dont les plis tombent en partie derrière le rocher. Sa posture, ainsi que la date d'émission (109-110) renvoient forcément à l'image d'une captive. On pense alors évidemment à une représentation de la Dacie ou d'une Dace, car c'est la victoire de Trajan la plus proche chronologiquement – aucune campagne militaire n'étant à mettre à son actif entre les campagnes de Dacie et celles contre les Parthes. L'évocation de la première victoire dacique de Trajan a fait l'objet du premier monnayage émis par Néoclaudiopolis en 101-102, de façon quasi instantanée, avec deux lances croisées derrière un bouclier au centre duquel est inscrit le mot ΔAKIKOC<sup>8</sup>. Ce type était déjà une nouveauté, sans parallèle dans le monnayage impérial<sup>9</sup>. L'émission de la nouvelle monnaie à type dacique en 109-110 n'est cette fois-ci pas concomitante de la victoire de Trajan lors de la seconde guerre dacique, mais elle intervient plus de trois ans après celle-ci. Cela ne remet pas pour autant en cause l'identification de la figure du revers, mais vient sans doute du fait que les émissions civiques se font souvent en fonction des besoins en numéraire et sans grande régularité.

Si on compare le type néoclaudiopolitain avec le monnayage impérial, on ne trouve aucune concordance exacte. Il existe des représentations des Daces ou de la Dacie vaincus dans le monnayage de Trajan, mais jamais sous la forme d'une femme seule sur un rocher. On retrouve la Dacie assise par terre et se tenant la tête, un Dace à genoux, Trajan à cheval terrassant la Dacie, le Danube étranglant la Dacie<sup>10</sup>, d'autres représentations encore. Mais il en existe cependant deux d'un Dace, dans une posture un peu similaire avec les mains liées dans le dos, dans deux émissions de Trajan de 107-108 : l'une montre un Dace à genoux sur un tas de boucliers, les mains liées dans le dos et la tête tournée vers la gauche<sup>11</sup>; l'autre montre un Dace les mains liées dans le dos et assis sur un tas de bouliers<sup>12</sup>. Cette dernière émission est la plus proche chronologiquement de l'exemplaire de Néoclaudiopolis, mais le type en diffère par de nombreux aspects : il s'agit d'une figure clairement masculine et il y a des boucliers et non un rocher. Par ailleurs, sur toutes les représentations des Daces ou de la Dacie, ceux-ci sont clairement identifiables par leur tenue : pantalon et *pileus* pour les Daces, tunique au-dessus du genou et *pileus* pour la Dacie, avec parfois une cape sur les épaules. Dans aucun cas, la figure symbolisant la Dacie n'a les cheveux détaillés et la tête nue.

La monnaie de Néoclaudiopolis ne semble donc pas avoir de modèle directement issu du monnayage impérial de Trajan. Elle ne trouve pas plus d'inspiration directe dans le monnayage provincial. La Dacie apparaît de façon certaine (car identifiée par la légende) sur deux monnaies : une du Koinon de Crète (datée peut-être de 115, mais sans certitude) arborant la Dacie, sans *pileus*, assise sur

J. Dalaison, M. Amandry,  
F. Delrieux : Nouvel apport  
au corpus de la cité pon-  
tique de Néapolis-Néoclau-  
diopolis, SM 74, 2024,  
S. 8–12.

<sup>7</sup> RPC III, 49-55 pour le Koinon de Crète en 116-117 ap.J.-C.  
Une monnaie de Tium (RPC III, 1186) pourrait peut-être évoquer ce type de cuirasse de façon très schématique, mais sa datation n'est pas assurée (entre 102 et 114 ap.J.-C.).  
Dans ces deux cas, le graveur a également représenté les ptéryges de la cuirasse.

<sup>8</sup> DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 173, n° 1.

<sup>9</sup> DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 188.

<sup>10</sup> WOYTEK 2010, n° 136, 161-3, 183,  
189-90, 199, 202-3...

<sup>11</sup> WOYTEK 2010, n° 311.

<sup>12</sup> WOYTEK 2010, n° 276.

J. Dalaison, M. Amandry,  
F. Delrieux : Nouvel apport  
au corpus de la cité pon-  
tique de Néapolis-Néoclau-  
diopolis, SM 74, 2024,  
S. 8-12.

un bouclier à côté d'un trophée<sup>13</sup>; une de provenance et de date incertaines, montrant la Dacie, avec un *pileus*, assise au pied d'un trophée<sup>14</sup>. Dans les deux cas, la Dacie n'a pas les mains liées dans le dos<sup>15</sup>. Une émission non datée de Tripolis représente l'empereur au-dessus d'un captif assis au sol les mains liées dans le dos. D'autres émissions asiatiques ou égyptiennes montrent l'empereur à cheval au-dessus d'un captif ou un trophée avec deux captifs à ses pieds (sans que la « nationalité » du captif soit clairement identifiable<sup>16</sup>). Les monnaies de Trajan, quel que soit leur lieu d'émission, n'ont donc pas servi de modèle aux graveurs qui ont œuvré à Néoclaudiopolis. Trajan n'est cependant pas le premier empereur à avoir mené une campagne contre les Daces. Domitien, entre 85 et 89, avait déjà commencé à s'opposer aux Daces. Si ses monnaies impériales ne présentent aucun type à mettre en rapport avec le revers qui nous intéresse, en revanche, dans la cité relativement proche, Prusias de l'Hypios, une série monétaire émise sous Domitien, présente au revers un captif assis à droite, les mains liées dans le dos et avec une légende mentionnant les Gètes<sup>17</sup>. On ne voit pas clairement, sur le seul exemplaire disponible, si le captif est assis ou non sur un support, quel est son type d'habit et s'il a les cheveux longs. En tout cas, sa posture est celle qui se rapproche le plus de la monnaie de Néoclaudiopolis.

Finalement, cette nouvelle monnaie, même si elle ne semble pas « révolutionnaire » par ses types de droit comme de revers, apparaît comme une sorte d'*unicum* dans sa façon de représenter l'empereur et la conquête de la Dacie. Elle ne trouve ses sources ni directement dans le monnayage impérial, ni réellement dans le monnayage provincial de Domitien ou de Trajan. Cette émission confirme donc le fait que les graveurs de coins, tant qu'ils respectaient le discours et l'idéologie officiels, pouvaient se permettre une certaine marge de manœuvre, une certaine « licence artistique » dans leur manière d'aborder ces thèmes.



**Fig. 2: AE, 22 mm, 6,43 g. Axe : 5 h**  
**ΑΥΤ ΝΕΠ ΤΡΑΙΑΝΟC ΚΑΙCAP CEB ΓΕΡΜ ΔΑΚΙΚΟC; buste lauré et cuirassé de Trajan,**  
**à dr., vu de trois-quarts en arrière**  
**ΝΕΟΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ETOYC PIH; Hygie nourrissant un serpent et**  
**Asclépios appuyé sur un bâton auquel un serpent est enroulé**  
**Collection privée**

- 13 *RPC III*, 20.
- 14 *RPC III*, 6552.
- 15 *RPC III*, 2571.
- 16 *RPC III*, 2655, 4220, 4338,  
4384, 4457, 4459.
- 17 *RPC II* online 686A  
[<https://rpc.ashmuss.ox.ac.uk/  
coin/302094>](https://rpc.ashmuss.ox.ac.uk/coin/302094).
- 18 *RPC III* online 2908A  
[<https://rpc.ashmuss.ox.ac.uk/  
type/11544>](https://rpc.ashmuss.ox.ac.uk/<br/>type/11544).
- 19 *RPC III*, 30.
- 20 *RPC III*, 589.
- 21 *RPC III*, 1714.
- 22 *RPC III*, 2481.
- 23 *RPC III*, 4360 et 4783.
- 24 DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 173, n° 2-4; *RPC III*, 2906.
- 25 DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 190.

Cette nouvelle pièce<sup>18</sup>, frappée en 112/113, représente la dénomination la moins lourde frappée sous Trajan à Néoclaudiopolis, sans doute un *assarion*. On ne connaissait pas encore d'exemplaire de cette dénomination pour cette année-là.

La représentation d'Hygie et d'Asclépios est assez banale dans la mesure où, sous Trajan, on la trouve également en Crète<sup>19</sup>, à Phoinikè en Épire<sup>20</sup>, à Pergame en Mysie<sup>21</sup>, à Grimenothyrae en Phrygie<sup>22</sup>, enfin à Alexandrie<sup>23</sup>. À Néoclaudiopolis, Asclépios figurait seul sur cette même dénomination, en 109/110<sup>24</sup>. La vénération dont cette divinité fait l'objet tient à ses fonctions de dieu protecteur et guérisseur<sup>25</sup>. Sur le nouvel exemplaire, Asclépios est représenté avec sa fille Hygie, elle aussi déesse protectrice chargée de veiller sur la santé des êtres vivants.



J. Dalaison, M. Amandry,  
F. Delrieux : Nouvel apport  
au corpus de la cité pon-  
tique de Néapolis-Néoclau-  
diopolis, SM 74, 2024,  
S. 8–12.

**Fig. 3: AE, 28 mm, 12,56 g. Axe: 7 h**

ΑΥ ΚΛ ΣΕΠ ΣΕΥΗΡΟΣ ΠΙ; tête laurée de Septime Sévère à dr.  
ΝΕΟΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ ΚC; Tychè, drapée, debout de face, la tête à g.,  
tenant un gouvernail de la main dr. et une corne d'abondance dans la g.

Kölner Münzkabinett vente 106, 11 mars 2017, lot 325 (ex Müller Solingen vente 57, 27-28 février 1988, lot 126)

Le droit de cette pièce est du même coin qu'une autre monnaie de Septime Sévère déjà publiée, mais de revers différent<sup>26</sup>. Les auteurs du corpus en connaissaient l'existence et l'exemplaire est décrit parmi les monnaies attribuées à Néoclaudiopolis, mais non illustrées<sup>27</sup>. Comme c'est souvent le cas, il a fallu attendre une génération pour voir réapparaître cet exemplaire, cette fois-ci bien documenté.

La monnaie est datée de l'an 206 (CC), soit en 200-201. Tout le monnayage connu de Septime Sévère et des siens – Julia Domna, Caracalla et Géta – date de cette année-là<sup>28</sup>. Néoclaudiopolis est du reste la seule cité pontique à frapper monnaie en l'an 206<sup>29</sup>.

Ces trois pièces, qui font connaître deux nouveaux coins de droit (pour Trajan) et trois nouveaux coins de revers, viennent donc enrichir notre connaissance de la production néoclaudiopolitaine sous l'Empire.

Julie Dalaison

julie.dalaison@univ-lyon2.fr

Michel Amandry

michel.amandry@gmail.com

Fabrice Delrieux

fabrice.delrieux@univ-smb.fr

26 DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 177, n° 24a (aigle debout sur  
une base entre deux enseignes  
au revers).

27 DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 192, n° i. Mais aucune photo  
ne figurait dans la vente Müller  
Solingen 57.

28 DALAISON – DELRIEUX 2014,  
p. 177-80, n° 24-37.

29 AMANDRY 2011, p. 305. L'indica-  
tion de frappes néoclaudio-  
politaines en 199-200 (tableau  
p. 305) est une erreur.

J. Dalaison, M. Amandry,  
F. Delrieux : Nouvel apport  
au corpus de la cité pon-  
tique de Néapolis-Néoclau-  
diopolis, SM 74, 2024,  
S. 8–12.

## Bibliographie

AMANDRY 2011

M. AMANDRY, La production monétaire des cités pontiques à l'époque impériale : synchronismes et quantification, dans : Fr. DE CALLATAÝ (éd.), Quantifying monetary supplies in Greco-Roman times (Bari 2011), p. 303–310.

BASTIEN 1992-1994

P. BASTIEN, Le buste monétaire des empereurs romains I-III (Wetteren 1992-1994).

DALAISSON – DELRIEUX 2014

J. DALAISSON – F. DELRIEUX, La cité de Néapolis-Néoclaudiopolis. Histoire et pratiques monétaires, Anatolia Antiqua XXII, 2014, p. 159-198.

RPC II

A. BURNETT – M. AMANDRY – I. CARRADICE, Roman Provincial Coinage II. From Vespa- sian to Domitian (AD 69-96) (Londres, The British Museum/Paris, Bibliothèque nationale de France, 1999).

RPC III

M. AMANDRY – A. BURNETT *et al.*, Roman Pro- vincial Coinage III. Nerva, Trajan and Hadrian (AD 96-138) (Londres, The British Museum/ Paris, Bibliothèque nationale de France, 2015).

WOYTEK 2010

B. WOYTEK, Die Reichsprägung des Kaisers Traianus (98-117). Moneta Imperii Romani 14. Vol. 1-2 (Vienne 2010).